

Publié sur le site internet de la commune le .....

Le Maire

Frédéric VALLOS

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2023-066

### Séance du 03 JUILLET 2023

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Présents : 17  
Qui ont pris part à la délibération : 19  
Date de la Convocation : 26/06/2023  
Convocation affichée et diffusée le : 26/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 03 juillet, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

**PRESENTS :** M. VALLOS Frédéric, Mme BOURDELEAU Alexandra, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

#### ABSENT EXCUSE

#### POUVOIR

M. AKNIN a donné pouvoir à Baptiste COLLET  
Mme BRUYAS Séverine a donné pouvoir à Corine MARTIN GAJAC

M. Gilles GROSSAT a été nommée secrétaire de séance.

#### **Objet : Sécurité de la salle des fêtes – Choix du prestataire**

Une consultation a été lancée pour les travaux de mise aux normes sécurité de la salle des fêtes.

	ATM	CHUB	DESAUTEL
Sécurisation SSI	24 990,70 € HT	20 500 € HT	30 168,03 € HT
Désenfumage	prévu	prévu	23 515,00 € HT
Contrat entretien	627,45 € HT	1050 € HT	

+ 8 ventouses incendie pour maintien des portes 1 987,20 €

Nous avons analysé les propositions avec notre bureau d'étude Alliance Prévention Incendie le 13 mars 2023.

Monsieur Clément Petit adjoint aux travaux présente l'analyse des offres.



Il convient de valider une entreprise pour ces travaux.

Le Conseil Municipal après discussion, à l'unanimité

- Dit que l'entreprise CHUB est la mieux distante
- Confirme que Monsieur le Maire peut conclure avec l'entreprise CHUB
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à au SGC de Chatillon Sur Chalaronne.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Madame la Préfète de l'Ain.

Ainsi fait et délibéré le 03 juillet 2023

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Frédéric VALLOS



Le secrétaire de séance  
Gilles GROSSAT

